



Groupement de Coopération Sanitaire
**Institut de Formation Public Varois des
Professions de Santé**



Août 2024

« Former les esprits sans les conformer, les enrichir sans les endoctriner, les armer sans les enrôler, leur communiquer une force dont ils puissent faire leur force, les séduire au vrai pour les amener à leur propre vérité, leur donner le meilleur de soi sans attendre ce salaire qu'est la ressemblance. »

Jean Rostand



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

SOMMAIRE

NOTRE INSTITUT DE FORMATION.....	3
SON HISTOIRE	3
SES PERSPECTIVES.....	5
NOS PRINCIPES POUR L'ACTION	6
LES MISSIONS DE L'INSTITUT	8
L'ACCUEIL ET L'INFORMATION	8
LA PREPARATION A LA CERTIFICATION.....	8
L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE FORMATION	9
NOS EFFECTIFS DE FORMATION.....	10
NOS ACTIVITES SUR LES DIFFERENTS SITES	10
LES SITES DE LA GARDE.....	10
LE SITE DE TOULON.....	11
LE SITE DE BRIGNOLES.....	11
LE SITE DE DRAGUIGNAN	11
LE SITE DE SAINT-RAPHAEL.....	12
LES ACTEURS INSTITUTIONNELS	12
LE CONSEIL REGIONAL.....	12
L'AGENCE REGIONALE DE SANTE.....	12
LA DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	13
L'UNIVERSITE NICE CÔTE D'AZUR et l'UNIVERSITE AIX- MARSEILLE	13
L'INSTANCE DECISIONNAIRE DU GCS	15
L'ADMINISTRATEUR	16
LE DIRECTEUR DE L'IFVPS	16
ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT	17
LES SERVICES SUPPORTS	18
LES REFERENTS	18
LES FILIERES DE FORMATION	19
LES RESPONSABLES DE FILIERE	19
LES SECRETARIATS DE FILIERE	19
LES FORMATEURS PERMANENTS	19
LES INTERVENANTS AGREES PAR L'UNIVERSITE	20
LES INTERVENANTS EXTERIEURS	20
NOS CONCEPTIONS PEDAGOGIQUES.....	21
LA FORMATION.....	21
L'EVALUATION.....	23
LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES	23
LES FORMES.....	25
LES FORMATEURS.....	26

NOTRE INSTITUT DE FORMATION

SON HISTOIRE

A l'heure du cinquantenaire de notre institut de formation, je voudrais faire un point d'étape. Un point d'étape pour valoriser ce que nous : personnels et partenaires de l'IFPVPS, avons pu faire ensemble dans le cadre de nos missions, et peut-être aussi définir les contours de ce que nous pourrions encore envisager.



Josy CHAMBON Directrice de l'IFPVPS

Si comme moi vous êtes très fiers du travail accompli et toujours animés du plaisir d'entreprendre, je ne peux que vous inviter à poursuivre l'aventure.

J'ai toujours eu la conviction profonde que la qualité de notre service public était intimement liée au dynamisme, à l'engagement et à la capacité d'innover de ses agents. Nous nous sommes tout au long de ces années efforcés d'offrir le meilleur service à nos publics. Sous l'égide de nos tutelles nous avons créé, entrepris, repoussé sans cesse les frontières de nos missions.

Nous n'aurons pas la prétention d'affirmer que nous avons tout réussi, mais nous avons réussi l'essentiel : accompagner avec beaucoup de professionnalisme, de bienveillance et sans aucune distinction, des milliers de jeunes et d'adultes dans la réalisation de leur projet.

S'il fallait retracer le parcours de notre institut, je citerais les trois points-clés qui ont marqué son histoire, forgé son identité et ancré ses valeurs.

1995 : la fusion des IFSI des CH de Toulon et de Hyères

En 1992, lors de ma prise de fonction à l'IFSI du CHITS, j'ai ardemment défendu l'idée que les instituts de formation en soins infirmiers de chacun des centres hospitaliers : Toulon et Hyères, devaient fusionner afin de mettre en synergie leurs ressources et leurs potentiels de formation.

Ce tournant identitaire, qui a conduit à la création de l'IFSI de Toulon-Hyères, a donné la première impulsion à un élan de développement qui ne cessera de s'amplifier.

Le projet pédagogique de ce tout nouvel institut affirma d'emblée une volonté d'ouverture sur le monde de la santé. Cela s'est concrétisé par des voyages d'études à vocation humanitaire pour les étudiants en fin de scolarité qui ont pu rencontrer leurs homologues à l'étranger.

Les missions de l'IFSI se limitaient à cette époque à la formation initiale de 90 étudiants infirmiers et 60 élèves aides-soignants. Ces effectifs ont rapidement été augmentés d'environ 20 %. Nos activités se sont élargies en 1998 aux formations préparatoires pour les filières infirmières et aides-soignantes, en 1999 à la préparation aux concours d'entrée en IFCS et en 2002 à la formation d'aides-soignants en contrats de qualification en alternance avec un emploi sur les communes de Hyères, Brignoles et Draguignan. Ce projet pilote sera par la suite étendu aux contrats de professionnalisation et d'apprentissage.

Conscients que nos missions allaient rapidement déborder du cadre d'un IFSI local et portés par la volonté de décloisonnement des métiers de la santé promue par le législateur, nous avons opté pour une nouvelle évolution identitaire.

2002 : la naissance de l'IFPVPS

Ainsi est né l'IFPVPS : l'Institut de **F**ormation, **P**ublic, **V**arois des **P**rofessions de **S**anté. Les termes choisis ne sont pas anodins, ils dessinent en filigrane nos orientations politiques et notre position dans le paysage de la formation.

Public, pour affirmer notre attachement aux valeurs du service Public et notamment à : l'intérêt général, l'égalité des chances, la solidarité, l'efficacité, l'engagement, l'adaptabilité.

Varois, pour baliser notre cadre d'action. Il s'agissait, en réponse aux orientations régionales, de former nos publics potentiels au plus près de leur bassin de vie tout en répondant aux besoins locaux de professionnels de santé.

Professions de santé, pour signifier notre volonté d'ouvrir le champ de formation initiale et continue à d'autres métiers de la santé et ainsi œuvrer à une meilleure coopération au service des patients.

Cette politique de formation a débouché sur l'adaptation de nos effectifs aux nouveaux besoins du département, la création d'une nouvelle filière d'auxiliaires de puériculture en 2003 et l'ouverture de nouveaux sites de formation d'aides-soignants sur Brignoles et Draguignan et d'infirmiers Draguignan en 2005.

Sur le plan de la gouvernance et face à l'ampleur de nos activités, nous avons dès 2003 opté pour un nouveau mode de management : une équipe de direction composée du directeur, d'un directeur adjoint et d'un attaché d'administration hospitalière, la création de pôles d'activité pour les différentes filières et la mise en place de services supports clairement identifiés.

Au regard d'un bilan d'activité et de gestion plutôt prometteur et dans la perspective d'ouvrir de nouveaux chantiers, les Centres hospitaliers de Toulon et de Hyères ont pris

en 2004 la décision de confier à l'IFPVPS la gestion administrative et financière de leur IFSI respectif.

2006 : l'autonomie juridique et financière

Le Syndicat Inter Hospitalier (SIH) de gestion de l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé (I.F.P.V.P.S.) doté d'une autonomie juridique et financière a vu le jour en début d'année 2006. Le centre hospitalier de la Dracénie a rejoint le SIH en avril de cette même année.

Il s'agissait, dans une visée de rationalisation, de mutualisation et de complémentarité, de doter l'IFPVPS des moyens de promouvoir et développer ses activités au plus près des politiques de formation régionales et des besoins du département.

Forts de ce nouvel outil de formation performant, adaptable et réactif, nous avons ainsi pu augmenter considérablement notre offre de formation initiale, préparatoire et continue sur tout le territoire et ouvrir de nouvelles filières entièrement publiques et gratuites : psychomotricité en 2011 et ergothérapie en 2012.

2012 : Le Groupement de Coopération Sanitaire

Conformément à la législation notre SIH a été transformé en Groupement de Coopération Sanitaire de moyens en 2012, son fonctionnement est effectif depuis le 1^{er} janvier 2015.

Cette transformation va impacter les modalités de gestion de notre institut aux niveaux administratif, juridique, comptable et financier.

Notre premier chantier a été d'accompagner et de former les personnels chargés de la mise en œuvre de ce changement. Il convient également de diffuser largement et à l'attention de tous nos personnels et partenaires une information claire et adaptée aux interrogations de chacun.

SES PERSPECTIVES

Nous saisissons par ailleurs cette opportunité d'actualiser notre projet d'établissement. Il devra prendre en compte les modifications de gestion et de management, décliner nos orientations politiques et œuvrer au développement d'une culture d'entreprise partagée.

Sur le plan du management il s'agira de consolider les nouvelles activités et d'accompagner leur développement, en ce qui concerne notamment les filières des métiers de la santé.

D'un point de vue pédagogique nous souhaitons promouvoir et développer les nouvelles modalités d'enseignement telles que le E-learning, l'analyse de pratiques et les ateliers de simulation.

L'IFPVPS s'inscrit dans une démarche qualité qui a pour objectif d'améliorer l'ensemble de nos process, qu'ils soient pédagogiques ou administratifs. Cette volonté forte de rechercher continuellement l'amélioration de nos pratiques a déjà été saluée par plusieurs labellisations selon différents référentiels : Performance vers l'emploi (PVE), Datadock, Pôle Emploi. Depuis juillet 2021, l'ensemble de nos actions de formation sont certifiées par le Référentiel National Qualité « QUALIOPI ».

Afin d'optimiser la communication et les relations avec nos publics et partenaires institutionnels, nous investirons dans la rénovation de notre site internet qui doit désormais, eu égard à notre taille et à la diversité de nos missions, être en mesure de valoriser notre image et celle de nos tutelles, renforcer notre attractivité, promouvoir nos missions et faciliter l'accès à notre offre.

Nous souhaitons également mettre en œuvre une véritable politique de coopération et d'échanges avec les pays ayant conclu un accord avec la France. Un département « Coopération et échanges internationaux » est en train de se constituer avec la mission de s'inscrire dans un programme Erasmus ou Erasmus + en complément du programme régional d'aide à la mobilité internationale (PRAM). Ce département sera chargé, en lien avec les responsables des filières concernées, d'une part, de promouvoir la mobilité étudiante et d'en gérer les aspects administratifs, juridiques et logistiques, et, d'autre part, d'étudier les opportunités de coopération avec l'étranger sur des thématiques de santé publique et communautaire.

Concernant la création de nouvelles activités, et bien que le contexte soit peu propice à l'anticipation, nous saisissons toute opportunité d'entreprendre et d'innover en matière de formation paramédicale.

Enfin, le projet de construction du nouveau site regroupant toutes nos activités du littoral entrera à court terme dans sa phase opérationnelle. Nos activités sur le territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée sont aujourd'hui éclatées sur 5 bâtiments sur la commune de La Garde. La réalisation du projet devrait être abouti en 2023.

NOS PRINCIPES POUR L'ACTION

Dans le droit fil des orientations nationales et régionales, notre politique de formation s'inscrit dans les problématiques sanitaires. Elle a pour vocation d'y apporter des éléments de réponse concrets à l'échelon local.

Dans les champs de la santé et de la formation rien n'est acquis pour longtemps, les savoirs, les méthodes, les politiques évoluent sans cesse. Dispenser des formations de qualité nécessite ainsi une posture d'ouverture d'esprit, de solides facultés d'analyse de

situation, une grande capacité de remise en question ainsi qu'un un sens aigu des responsabilités.

Notre politique pourra certes ouvrir des pistes de nouveaux projets, mais elle s'attachera avant tout à moderniser, améliorer et rationaliser l'existant au regard des évolutions de la réglementation, du contexte économique et des besoins sanitaires locaux.

La qualité de la formation est l'affaire de tous : personnels administratifs, techniques et pédagogiques. Nos projets, nos actions, sont fondés sur des principes et des valeurs que chacun doit être en mesure de comprendre et de promouvoir au travers de ses actes et comportements. Toute action entreprise doit poser la question de la pertinence aux orientations institutionnelles, de la conformité réglementaire et de la qualité du service rendu au regard des ressources engagées.

Il s'agit aussi de développer la pleine mesure de son engagement professionnel et d'optimiser sa contribution au bon fonctionnement de l'institut ; ce qui implique pour chacun de bien comprendre son cadre d'action afin de s'ouvrir les champs d'initiative, de créativité et de coopération possibles. Le crédit que nous accordent aujourd'hui nos tutelles et partenaires institutionnels réside dans cette capacité à mobiliser et fédérer pour chaque action l'ensemble des compétences de l'Institut. L'unité est notre force.

Il est enfin essentiel de ne jamais perdre de vue que l'apprenant est placé au « cœur » du dispositif. Notre mission, notre raison d'exister, est de préparer nos étudiants et élèves, aussi différents et singuliers soient-ils, à exercer et s'intégrer dans le monde de la santé. C'est un monde exigeant, où la qualité des soins requiert plus que jamais : performance, responsabilité, polyvalence et adaptabilité. La tâche n'est pas aisée, c'est un véritable défi que nous relevons ensemble au quotidien, chacun y contribue de sa place, avec ce qu'il sait, ce qu'il fait, ce qu'il est.

Josy Chambon

LES MISSIONS DE L'INSTITUT

Notre mission d'institut de formation public est de déployer l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre de formations de qualité, adaptées au public accueilli, conformes à la réglementation en vigueur et conduisant à une certification ou à l'acquisition de compétences professionnelles.

Nos activités et notre offre de service sont structurées autour de trois fonctions principales :

- L'accueil et l'information,
- La préparation des étudiants, élèves et stagiaires à la certification,
- L'accompagnement des étudiants, élèves et stagiaires dans leur parcours de formation.

Ces fonctions, bien que construites à partir des orientations politiques du Conseil Régional, concernent l'ensemble de nos publics quel que soit leur mode de prise en charge ou leur statut.

L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

Le choix d'une formation n'est pas un exercice simple pour nos publics potentiels. Cette décision nécessite de s'informer le plus efficacement possible et de dialoguer avec des spécialistes de la formation professionnelle.

Aussi, nous œuvrons à :

- L'amélioration et à l'accessibilité de l'information sur les métiers et les filières de formation,
- Faciliter l'accueil de tous les publics en recherche de formation ou d'emploi, pour leur mettre à disposition une information claire et adaptée à leur situation et les conseiller dans la construction de leur parcours professionnel,
- Tisser des liens localement avec les structures d'accueil et d'information (Missions locales, Pôle Emploi, SEDOP, Cap Emploi...) et les établissements sanitaires et médico-sociaux afin de participer à l'amélioration de la construction des parcours professionnels individuels.

LA PREPARATION A LA CERTIFICATION

Cette mission comporte deux axes : les formations préparatoires et les formations diplômantes.

Les formations préparatoires aux concours de nos filières de formation sont de véritables dispositifs de lutte contre les inégalités d'accès à la formation. Elles doivent permettre à un public jeune et adulte sans qualification et sans emploi ou aux employés dans le cadre de la promotion professionnelle d'améliorer leur chance d'accès à une formation diplômante de qualité. Elles sont construites à partir des caractéristiques de ces publics et des exigences liées aux épreuves de sélection.

Les formations diplômantes pour lesquelles notre institut est autorisé sont structurées à partir des référentiels de formation et de validation propres à chaque filière. Dans ce cadre, nous nous devons de proposer des modes de formation diversifiés ainsi que des méthodes et outils pédagogiques facilitant les apprentissages en tenant compte des caractéristiques et statuts de chacun.

L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE FORMATION

Les conditions d'études de nos publics sont déterminantes dans la réussite de leur parcours de formation. Nous sommes ainsi amenés à jouer un rôle primordial dans l'accompagnement des personnes et en particulier auprès de celles confrontées à des difficultés sociales et personnelles durant leur cursus.

Dans ce contexte, nous assurons une fonction d'information et d'appui relative aux aides régionales et le cas échéant, orientons les personnes sur les structures susceptibles d'apporter d'autres types d'aide.

Les conditions d'accueil et de vie au sein de l'institut font l'objet d'une attention particulière, compte tenu du rôle qu'elles peuvent jouer dans la prise en compte et la valorisation de l'apprenant.

Les différentes formations paramédicales que propose l'IFPVPS, eu égard à leur niveau d'exigence, nécessitent de la part des apprenants un engagement sans faille. Acquérir et s'approprier les savoirs liés au métier, qu'ils soient déontologiques, théoriques, techniques, procéduraux, comportementaux ou relationnels peut s'avérer difficile et expose à un risque non négligeable d'échec ou de découragement et in fine de rupture ou d'abandon. Il en est de même des aspects financiers, logistiques et organisationnels qui peuvent impacter négativement les conditions de vie et d'études de nos publics.

A ces fins, notre organisation est structurée autour de référents : de stage ; de suivi pédagogique, de suivi administratif. Chacun étant susceptible d'apporter, dans son périmètre d'action, une réponse adaptée à la problématique rencontrée par l'apprenant. C'est pourquoi, des mesures d'accompagnement et de soutien aux apprenants les plus fragiles sont également envisagées afin de les soutenir dans leur parcours, leur progression individuelle et limiter ainsi les ruptures, abandons ou échecs.

Un Parcours Personnalisé de Formation est proposé aux apprenants en situation de handicap : c'est une réponse construite avec la personne en situation de handicap avérée, le référent handicap et le directeur de l'institut pour sécuriser son parcours de formation.

Ces mesures sont destinées à garantir l'égalité des chances pour tous et permettre à tous les publics d'accéder à une formation qualifiante.

L'accompagnement du parcours, c'est aussi donner la possibilité aux étudiants et élèves de compléter leur formation à l'étranger. Cette dimension internationale peut apporter

une plus-value certaine à leurs pratiques professionnelles. Le programme régional d'aide à la mobilité étudiante (PRAME) permet d'accompagner d'ores et déjà les stages à l'étranger. Bientôt notre inscription aux programmes Erasmus et Erasmus + permettra d'aller plus loin et de proposer des formations théoriques et cliniques à l'étranger qui soient compatibles avec les obligations réglementaires de validation de nos diplômes.

NOS EFFECTIFS DE FORMATION

La majorité de nos effectifs est constituée de publics jeunes ou adultes sans emploi dont le Conseil Régional nous confie et finance la formation.

Dans le cadre de la promotion professionnelle, de la formation continue ou du DPC, nous assurons également la formation préparatoire, initiale ou continue des employés des établissements sanitaires ou médico-sociaux partenaires.

L'IFPVPS est autorisé par le Conseil régional pour dispenser les formations initiales des :

- Infirmiers, pour un quota de 276 étudiants par promotion, dont 1 place PASS-LAS hors quota,
- Psychomotriciens, pour un quota de 40 étudiants par promotion,
- Ergothérapeutes, pour un effectif de 30 étudiants par promotion,
- Manipulateurs en Electroradiologie Médicale, pour un effectif de 40 étudiants par promotion.
- Aides-Soignants, pour un effectif de 315 élèves,
- Auxiliaires de puériculture, pour un effectif de 122 élèves.
- Ambulanciers, pour un effectif de 40 élèves

Le pôle formation continue accueille chaque année plusieurs centaines de stagiaires qui viennent se former dans le cadre de la formation continue ou du DPC.

NOS ACTIVITES SUR LES DIFFERENTS SITES

Notre activité se déploie sur les différents sites du département : La Garde, Toulon, Draguignan et Brignoles et Saint Raphael.

LES SITES DE LA GARDE

Il comprend le bâtiment principal et des locaux annexes situés dans un rayon de 2 km environ.

Le bâtiment principal, situé avenue Becquerel, héberge la direction de l'IFPVPS et ses services supports : le service administratif et financier, CDI, la maintenance informatique, cellule des stages, cellule concours.

Il accueille 2 promotions d'environ 163 étudiants infirmiers et 1 promotion de 90 élèves auxiliaires de puériculture.

Le rez-de-chaussée du bâtiment des Asphodèles, situé Impasse Auguste Picard, accueille 150 élèves aides-soignants.

Le bâtiment S de l'Université de La Garde, accueille :

- 1 promotion de 163 étudiants infirmiers,
- 1 promotion de 40 élèves ambulanciers
- Des sessions d'auxiliaires ambulanciers
- Les formations préparatoires aux concours de nos différentes filières : IFSI ; IFAS, IFAP, soit un total de 300 stagiaires environ.

Le site de l'Espace André, situé dans une zone d'activité, le bâtiment a été pensé pour dispenser des enseignements variés. Il héberge les formations de psychomotricité et d'ergothérapie sur deux niveaux. Un CDI, une salle informatique, des salles de travaux pratiques spécifiques aux activités de ces deux métiers, permettent de dispenser les enseignements dans des conditions satisfaisantes. Le parking ainsi que la salle de détente, le réseau wifi rendent les lieux fonctionnels et agréables pour les étudiants.

Le service de formation continue et le service support d'ingénierie numérique disposent de locaux dédiés capables de recevoir de nombreuses formations pour les professionnels de santé.

LE SITE DE TOULON

Le site de l'IFPVPS- Espace des Lices est situé 244 Bd commandant Nicolas. Ce nouveau bâtiment accueille les promotions des 40 étudiants manipulateurs en électroradiologie médicale.

LE SITE DE BRIGNOLES

Le site de l'IFPVPS à Brignoles est situé Rue François Dufort. Ce bâtiment accueille une promotion de 51 élèves aides-soignants ainsi que 20 stagiaires en formation préparatoire dans la filière IFAS.

LE SITE DE DRAGUIGNAN

Le site dracénois de l'IFPVPS est hébergé dans les locaux de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) 102 avenue Philippe Seguin- Parvis Alphonse Gillet

Il accueille 3 promotions de 42 étudiants en soins infirmiers, 60 élèves aides-soignants ainsi que des stagiaires en formation préparatoire dans les filières IFAS et IFAP et quelques sessions de formation continue.

LE SITE DE SAINT-RAPHAEL

Ce site acquis récemment est situé dans un quartier résidentiel. Les locaux permettent d'accueillir dans des conditions optimales la formation infirmière (71 étudiants par promotion), la formation Aide-soignante (54 élèves), la formation auxiliaire (30 élèves) de puériculture les stagiaires inscrits en préparation des différents concours. Le CDI abrite également une espace informatique muni de plusieurs postes à disposition des étudiants et élèves. Les salles de travaux pratiques et de simulation remplissent leur rôle dans la formation clinique. L'espace de vie étudiante est confortable à la fois dans le bâtiment mais aussi dans les espaces aménagés à l'extérieur.

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

LE CONSEIL REGIONAL

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré à la Région certaines compétences qui relevaient jusqu'alors de la responsabilité de l'Etat.

Le Conseil Régional définit le schéma régional de formation des professions paramédicale. Les principaux enjeux sont de structurer l'offre de formation régionale, d'améliorer les conditions de vie des élèves, des étudiants et des stagiaires et de mettre en place un fonctionnement et une organisation sur le mode du partenariat.

Il répartit les quotas et capacités d'accueil entre les instituts de formation (publics et privés)

Il délivre les autorisations des instituts de formation paramédicaux et l'agrément de leur Directeur après avis de l'ARS.

Il finance les établissements de formation, publics et privés.

Il attribue et gère les aides individuelles aux élèves, stagiaires et étudiants en formation.

L'Etat, représenté par l'ARS et la DREETS, conserve quant à lui un certain nombre de compétences en matière de certification et de pédagogie.

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

L'ARS est chargée du suivi pédagogique de toutes les formations préparatoires à des diplômes permettant d'exercer une profession de santé ; à ce titre, elle est compétente pour exercer les missions suivantes :

- Assurer le contrôle et le suivi des programmes et de la qualité de la formation proposée dans les instituts de formation paramédicale ;
- Nommer les médecins conseillers scientifiques des instituts de formation ;
- Contrôler la mise en œuvre par les directeurs d'institut des modalités d'admission des étudiants dans les instituts de formation ;

- Participer aux jurys de délivrance des diplômes et de validation des acquis de l'expérience ;
- Présider l'instance des orientations générales des instituts de formation ;
- Participer, en la personne de la conseillère pédagogique régionale, aux conseils techniques et de discipline.

L'ARS a également pour mission de participer à la définition des quotas, en lien direct avec le conseil régional, et d'émettre un avis sur l'autorisation des instituts de formation et sur l'agrément de leur directeur.

LA DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

La DREETS exerce la mission de certification des diplômes pour toutes les professions paramédicales.

Par délégation du préfet de région, son directeur désigne et préside les jurys des diplômes d'État et est compétent pour délivrer les diplômes.

L'UNIVERSITE NICE CÔTE D'AZUR et l'UNIVERSITE AIX- MARSEILLE

Les formations des infirmiers depuis 2009, des ergothérapeutes depuis 2011, des manipulateurs en électroradiologie médicale depuis 2012, sont engagées dans le processus Licence-Master-Doctorat. Ainsi, les titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier, d'ergothérapeute et de manipulateur en électroradiologie médicale se voient reconnaître le grade de licence dès lors qu'ils auront été inscrits en première année à compter de la réforme.

La reconnaissance par le ministère chargé de l'enseignement supérieur de ce grade de licence nécessite que les établissements supports de ces instituts de formation passent une convention au sein de chaque académie, avec la Région et les Universités, ces dernières étant coordonnées par une Université disposant d'une composante de formation en santé.

Les conventions ont été signées par la Région et les Universités, en 2011 pour la formation des infirmiers, en 2014 pour celle des ergothérapeutes et en 2023 pour celle des manipulateurs en électroradiologie médicale.

Ces conventions ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Région, l'Agence régionale de santé, les Universités, les groupements représentant les instituts de formation vont ensemble mettre en œuvre la réforme des études.

Ainsi, elles précisent la participation des Universités aux instances pédagogiques et quelles sont leurs contributions aux enseignements et jurys d'examen. Elle prévoit les modalités suivant lesquelles les dossiers d'évaluation des formations seront transmis à échéance régulière au Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de

l'Enseignement Supérieur (HCERES). Elle précise également les modalités suivant lesquelles les services des Universités sont susceptibles d'être ouverts aux étudiants. Enfin, elle définit les principes de la gouvernance régionale qui doit permettre un suivi de cette démarche sur l'ensemble du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sur le plan opérationnel, notre collaboration avec l'Université concerne les différents aspects ci-après exposés.

La participation de l'Université aux instances

Un représentant du Président de l'Université ainsi qu'un enseignant universitaire sont désignés pour représenter l'Université dans les différentes instances de l'institut. Ces représentants participent régulièrement aux instances compétentes pour les orientations générales.

Un enseignant universitaire participe également aux commissions d'attribution des crédits pour les filières universitarisées.

La contribution de l'université aux enseignements et jurys d'examen

La contribution de l'université aux enseignements se réalise à deux niveaux :

➤ Au niveau de la conception des enseignements

Chaque Unité d'enseignements sous la responsabilité de l'Université est travaillée avec l'institut sous l'égide du professeur de médecine désigné par la Faculté et spécialiste de la discipline. Ainsi, des maquettes pédagogiques sont construites et sont appliquées à l'IFSI et l'IFE. Les modalités d'évaluation des unités d'enseignements sont également définies selon des critères communs.

➤ Au niveau de la mise en œuvre du dispositif pédagogique

La volonté de l'Université est de s'appuyer sur les ressources locales pouvant assurer un enseignement de qualité. Ainsi sur proposition de l'institut, l'Université valide une liste d'intervenants qui lui semblent susceptibles d'enseigner les contenus pédagogiques sous sa responsabilité. Cette liste est établie et validée chaque année par la Faculté de médecine au vu des qualifications et qualités des intervenants.

La transmission des dossiers d'évaluation à l'HCERES

Les IFSI regroupés en GCS ainsi que les IFE de la Région préparent le dossier d'évaluation qui pourra être transmis à l'HCERES.

Une étude des résultats théoriques obtenus sur l'ensemble des instituts est menée chaque année. La comparaison de ces résultats participe dès à présent à une harmonisation des pratiques d'évaluation.

L'INSTANCE DECISIONNAIRE DU GCS

Son rôle

L'Assemblée Générale est l'instance décisionnaire du GCS, elle est composée de l'ensemble des membres du groupement.

Ses compétences portent notamment sur : la définition de la politique générale du GCS ; l'état prévisionnel des recettes et des dépenses et la détermination des coûts des prestations ; l'approbation des comptes de chaque exercice et l'affectation des résultats ; la nomination et la révocation de l'administrateur ; le rapport d'activité annuel ainsi que les comptes financiers transmis au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ; le plan de formation.

Sa composition

Chaque établissement de santé membre du groupement dispose d'un nombre de représentants proportionnel au capital versé.

Le Centre Hospitalier de Toulon-La Seyne est représenté par 5 membres : le Directeur, membre de droit ou son représentant ainsi que 4 membres désignés par le Directeur : 2 au sein du Conseil de Surveillance et 2 au sein de la CME.

Le Centre Hospitalier Intercommunal Fréjus-St Raphael est représenté par 4 membres : le Directeur, membre de droit ou son représentant ainsi que 2 membres désignés par le Directeur : 2 au sein du Conseil de Surveillance et 1 au sein de la CME.

Le Centre Hospitalier de Hyères est représenté par 3 membres : le Directeur, membre de droit ou son représentant ainsi que 2 membres désignés par le Directeur : 1 au sein du Conseil de Surveillance et 1 au sein de la CME.

Le Centre Hospitalier de La Dracénie est représenté par 2 membres : le Directeur, membre de droit ou son représentant et 1 membre désigné par le Directeur au sein de la CME.

Peuvent assister aux séances de L'Assemblée Générale avec voix consultative :

- ◆ Deux membres représentant le personnel du GCS ;
- ◆ Le Directeur fonctionnel ;
- ◆ L'agent comptable du groupement de coopération sanitaire.

L'Assemblée Générale peut, sur proposition de l'Administrateur, s'adjoindre le concours d'autres personnalités du fait de leurs compétences particulières et dont il juge la présence utile.

L'ADMINISTRATEUR

Le groupement est administré par un administrateur unique élu pour une durée de trois ans parmi les personnes physiques représentant les membres à l'assemblée générale.

L'administrateur préside l'Assemblée Générale, il prépare et exécute les décisions de l'assemblée générale des membres.

Il assure l'exécution de l'EPRD adopté par l'assemblée générale et a la qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses.

Il représente le groupement dans tous les actes de la vie civile et peut ester en justice.

L'administrateur délègue au directeur, la coordination des personnels et la gestion des ressources humaines en matière de recrutement, carrières, formation, pouvoir disciplinaire et la coordination des personnels mis à disposition.

LE DIRECTEUR DE L'IFVPS

Le Directeur des soins coordonnateur général des instituts de formation se voit confier par décision de l'administrateur la direction des différents instituts.

Sous l'autorité de l'Administrateur, il est chargé, de préparer et de mettre en œuvre les délibérations de l'Assemblée Générale et les décisions prises par l'Administrateur, dans le cadre de délégations que ce dernier lui a accordées.

Il siège dans l'instance délibérante du groupement de coopération sanitaire et participe aux structures de ce groupement.

Il participe à la gestion administrative et financière de l'institut et peut, par délégation de l'Administrateur, être ordonnateur des dépenses et préparer les éléments budgétaires en lien avec les services financiers et le Conseil Régional.

Il assure par délégation de l'administrateur, l'autorité hiérarchique sur le personnel affecté à l'institut. Il est notamment responsable de l'affectation et de l'évaluation des personnels de l'Institut, du recrutement, de la gestion des ressources humaines.

Coordonnateur général d'instituts de formation agréé par le Conseil Régional après avis de l'ARS, il exerce les responsabilités et missions définies par la réglementation relative

au fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et à l'agrément des directeurs de ces instituts.

Il est responsable :

- ◆ De la coordination des activités de formation des instituts de formation ;
- ◆ De l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet pédagogique ;
- ◆ Du développement de la recherche en soins et de la pédagogie conduite par les équipes de formateurs ;
- ◆ Du partenariat avec les établissements pouvant accueillir les stagiaires ;
- ◆ De la constitution, l'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique qui comprend des enseignants formateurs permanents et des intervenants extérieurs ;
- ◆ De l'exercice de l'autorité sur les étudiants ;
- ◆ De la mise en œuvre des droits des étudiants et du respect des conditions d'accès et de suivi médical à l'entrée et durant la formation ;
- ◆ De l'ordre et de la sécurité sur les différents sites de formation.

Sur le plan de la gestion de la scolarité des étudiants et élèves, le Directeur a pour missions :

- L'organisation, sous le contrôle de l'ARS, des épreuves d'admissibilité et d'admission dans son institut ;
- La présidence des jurys de passage d'une année à l'autre ;
- La présidence des conseils techniques et de discipline,
- Les reports de scolarité ;
- L'organisation de l'examen final en vue de la délivrance du diplôme d'État ; dans le cadre de cette dernière mission, les DREETS doivent s'assurer que la mise en œuvre des modalités d'organisation des épreuves par les directeurs d'institut répond aux critères fixés par voie réglementaire.

ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

Pour assurer ses différentes missions, le Directeur de l'Institut, secondé par le Directeur adjoint s'appuie sur une organisation structurée autour de 3 grands types d'activités :

- Les services supports
- Les référents
- Les filières de formation

LES SERVICES SUPPORTS

Les services support constituent les compétences et techniques qui épaulent la direction au quotidien. Bien qu'ils ne composent pas le cœur de métier de notre Institut, ces services sont indispensables à la vie de notre Institut. Les fonctions supports concernent les activités suivantes :

- Les finances, les affaires générales, la comptabilité et la gestion administrative de l'institut,
- La maintenance, logistique et sécurité des bâtiments,
- Le service ingénierie système d'information et communication durable (ISCOD), répond aux attentes des formateurs et des apprenants dans la mise à disposition d'outils numériques qui appuient le dispositif d'enseignement présentiel. Il est aussi force de proposition pour des alternatives d'enseignement ouverts à distance,
- Le service « sélections et concours » qui organise les épreuves de sélection d'entrée dans les différentes filières,
- La « Cellule stages » qui gère, au niveau départemental, la répartition des terrains de stage pour les différents instituts du Var, et la mise en stage de tous les étudiants et élèves au niveau de l'IFPVPS,
- Le centre de documentation qui assiste les formateurs et les étudiants/ élèves dans leurs activités de documentation et de recherche.

LES REFERENTS

Plusieurs référents ont été désignés au sein de l'IFPVPS. Ces désignations permettent de disposer d'interlocuteurs essentiels dans les domaines suivants :

- De la Qualité,
- Du développement soutenable,
- De la protection des données personnelles,
- De la mobilité internationale
- De la laïcité,
- De l'égalité homme/femme,
- Des ressources humaines
- Du social et de la vie étudiante
- Du handicap.

ES FILIERES DE FORMATION

Les filières de formation sont le cœur de notre activité. Au nombre de 10, chacune d'entre elles est placée sous la coordination d'un responsable de filière.

LES RESPONSABLES DE FILIERE

Ils sont chargés d'assurer, sous la responsabilité et l'autorité hiérarchique du Directeur, de :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du dispositif pédagogique,
- L'animation de l'équipe et la répartition du travail,
- La fonction d'information et d'appui relative aux aides proposés par la Région et réorientent si nécessaire la personne sur d'autres structures susceptibles de leur apporter une aide.

Ils sont garants des contenus théoriques, de la pertinence de leur articulation et des validations inhérents au programme de formation ainsi que de la formation clinique des étudiants et élèves conformément aux dispositions réglementaires.

LES SECRETARIATS DE FILIERE

Ils sont composés d'adjoints administratifs chargés d'assurer la gestion administrative des dossiers scolaires et financiers des étudiants ainsi que les activités administratives liées au fonctionnement de la filière.

LES FORMATEURS PERMANENTS

Ce sont des cadres de santé ou des professionnels diplômés de la filière au sein de laquelle ils enseignent. Ils exercent leurs activités de façon transversale auprès des différentes promotions en fonction des thématiques dont ils ont la responsabilité.

Leurs missions, coordonnées par le responsable de filière, s'articulent autour de quatre fonctions principales.

L'Ingénierie pédagogique

- Elaboration et mise en œuvre des séquences pédagogiques relatives aux différentes unités d'enseignements
- Organisation, coordination, suivi et accompagnement des parcours de formation des étudiants en alternance
- Animation des différentes séances pédagogiques
- « Référent de stages » : accompagnement individualisé du parcours clinique de l'étudiant en partenariat avec les tuteurs de stage et sur la base du Portfolio

- Elaboration et mise en œuvre des évaluations et des validations
- Participation aux instances et commissions les concernant
- Animation du réseau de partenaires extérieurs, institutions, intervenants et praticiens impliqués dans la formation théorique et clinique

La gestion

- Participation à la mise en stage avec la cellule de stage
- Renseignement et suivi des dossiers scolaires
- Optimisation de l'utilisation des salles de cours
- Les matériels et supports pédagogiques
- La comptabilité des interventions pédagogiques extérieures en lien avec le service administratif

Les activités transversales

- Participation aux jurys et surveillance des différents concours
- Participation aux groupes de travail et de réflexion sur des thématiques institutionnelles
- Participation aux enseignements dans les autres filières, dans le cadre de notre politique de coopération interprofessionnelle

La représentation de l'Institution

- Participation aux voyages humanitaires
- Participation au forum des métiers, aux journées professionnelles
- Participation aux actions de santé ou de solidarité

LES INTERVENANTS AGREES PAR L'UNIVERSITE

Chaque année une liste d'intervenants agréés par l'Université est mise à jour en collaboration avec la Faculté de Médecine.

Ces intervenants sont notamment sollicités pour l'enseignement des Unités d'Enseignement dites contributives qui sont sous la responsabilité de l'Université.

LES INTERVENANTS EXTERIEURS

L'équipe permanente s'appuie sur un large éventail de ressources pédagogiques et scientifiques complémentaires ; notre base compte à ce jour plus de 1500 intervenants extérieurs. Tous disposent d'une solide expérience d'enseignement en institut de formation paramédicale.

NOS CONCEPTIONS PEDAGOGIQUES

LA FORMATION

Notre conception de la formation se décline en deux types de pratiques pédagogiques. Ainsi, « former » c'est enseigner et accompagner.

Ces deux pratiques pédagogiques sont différentes, intriquées mais nécessairement complémentaires pour développer chez les formés des compétences professionnelles.

La conception de la formation, de son sens le plus large au plus précis (depuis la conception du cursus de formation jusqu'à l'intervention directe) doit être pensée collectivement pour que ces deux pratiques soient présentes dans des proportions pertinentes avec :

- les compétences du champ professionnel visé,
- les contenus sous-jacents,
- les capacités des formés,
- les habiletés des formateurs.

Enseigner c'est favoriser l'acquisition des connaissances, qu'elles soient théoriques, pratiques, méthodologiques ou éthiques.

L'enseignement doit être cohérent, c'est à dire qu'il doit articuler entre elles les différentes séquences de formation et homogénéiser les niveaux des connaissances transmises.

L'enseignement doit être pertinent, c'est à dire en prise directe avec la réalité de l'exercice professionnel.

L'enseignement a pour objectif de donner aux formés tous les outils de compréhension de l'exercice professionnel.

Enseigner c'est se centrer sur le contenu

Accompagner c'est favoriser le processus de professionnalisation. Le formateur suscite, facilite, entretient les liens entre potentiels individuels et attentes de la formation et de la profession.

L'accompagnement a pour objectif de :

- favoriser la construction d'une identité professionnelle fondée sur des valeurs (sens de l'engagement, sens des responsabilités, sens de l'initiative etc.),
- développer des capacités d'adaptation aux réalités professionnelles à la fois dans la mise en œuvre de réponses attendues (conformité) mais aussi des capacités d'innovation devant des situations inédites.

Accompagner c'est se centrer sur l'individu.

Les méthodes pédagogiques permettent les apprentissages et le développement de capacités et compétences. Nous n'avons pas opté pour un mode pédagogique unique

mais plutôt pour un panel de modes opératoires en fonction des objectifs pédagogiques recherchés : acquisition de savoirs, construction de savoir-faire, développement d'attitudes professionnelles.

Les modalités pédagogiques que l'on utilise fréquemment sont les suivantes :

- l'enseignement en cours magistral, en présentiel ou à distance,
- l'animation de travaux pratiques, de situation simulées, travaux dirigés, travaux de recherche,
- l'encadrement des étudiants en stage,
- les entretiens personnalisés ou en groupe de suivi pédagogique.

Ces modalités pédagogiques tiennent compte des moyens disponibles tant en termes d'ingénierie numérique, de locaux que de formateurs.

L'organisation de la formation privilégie une pédagogie de l'alternance.

Les formations sont organisées sur une alternance cours/stages qui permet à l'étudiant/élève de construire ses compétences entre théorie et pratique.

L'organisation de la formation clinique s'établit en partenariat avec les terrains de stage.

La communication des objectifs d'apprentissage, entre autres, permet une complémentarité dans la formation.

Des temps de régulation sont organisés pour analyser, expliciter, interroger les pratiques comme les savoirs théoriques et faire les liens entre ces deux domaines.

Une partie des enseignements est assurée par des professionnels exerçant dans le champ des sujets traités, l'intérêt étant d'apporter de la diversité dans les points de vue ainsi qu'un niveau d'expertise reconnu.

Une attention particulière est portée à la formation théorique pour utiliser autant que possible les situations professionnelles comme support d'apprentissage. Ces situations sont utilisées comme moyens pédagogiques, elles sont analysées avec l'aide de professionnels expérimentés. Les étudiants construisent leurs savoirs à partir de l'étude de ces situations en s'appuyant sur la littérature professionnelle et grâce aux interactions entre leur savoir acquis et celui des condisciples, enseignants, équipes de travail. Ils apprennent à confronter leurs connaissances et leurs idées et travaillent sur la recherche de sens dans leurs actions. L'auto-analyse est favorisée dans une logique de « contextualisation et décontextualisation » et devient un mode d'acquisition de connaissances et de compétences.

L'analyse des réalités professionnelles sur des temps de retour d'expérience à l'institut (laboratoire, supervision, exploitation de stage, jeux de rôle...) est favorisée. Une large place est faite à l'étude de représentations, à l'analyse des conflits socio-cognitifs par la médiation du formateur, aux travaux entre pairs et à l'évaluation formative.

L'EVALUATION

Le dispositif d'évaluation est piloté par l'équipe pédagogique permanente, il est construit à partir du référentiel de formation et des objectifs pédagogiques ou d'apprentissage communiqués aux formateurs, intervenants et formés.

L'évaluation concerne une grande part des activités de formation. Nous en retenons trois catégories.

- Evaluations diagnostiques comme la présélection en formations préparatoires ou les différents concours d'entrée dans les cursus de formation.
- Evaluations formatives favorisant plutôt la médiation, la régulation et le renforcement. Elles sont mises en œuvre lors des suivis pédagogiques, de mises en situation professionnelle formatives, d'entraînements aux devoirs écrits, des accompagnements des travaux de recherche.
- Evaluations sommatives lors des contrôles de connaissances, des mises en situation professionnelle notées, des examens de certification.

Les contenus et les modalités des contrôles de connaissances sont soumis à un comité de lecture dirigé par le responsable de filière, afin d'en garantir la conformité et la pertinence.

Certains contrôles de connaissance peuvent être construits avec le concours d'intervenants extérieurs afin de mieux adapter le niveau d'exigence attendu en ce qui concerne notamment les UE contributives.

LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Nous situons les compétences professionnelles au-delà du niveau intra-institutionnel même si elles représentent la finalité de nos activités de formation.

« Les frontières entre la formation initiale, l'expérience professionnelle et la formation continue s'estompent au profit de la notion de parcours professionnel et de construction dans la temporalité de la qualification et de la compétence »¹

Nous n'essaierons donc pas de définir les compétences par un listing exhaustif des savoirs, des aptitudes, des attitudes et comportements recherchés par la formation. Nous décrirons dans ce chapitre, la conception de la compétence que nous partageons et qui oriente d'une certaine façon nos options pédagogiques.

Nous ne perdons pas de vue les textes régissant les actes professionnels qui balisent nos formations, toutefois, ils ne peuvent être suffisants pour la formation des compétences professionnelles.

Notre réflexion se situe dans le contexte professionnel actuel, qui nécessite que chaque métier définisse clairement et de façon complémentaire :

¹ Véronique de Poncheville, Directrice de la promotion de la Santé, 33370 Artigues

- son référentiel métier,
- son référentiel d'activités,
- son référentiel de compétences.

Il est de plus en plus difficile de cerner les métiers de manière pérenne dans des organisations du travail mouvantes.

La notion d'espace professionnel, où l'individu met en œuvre un large spectre d'activités de travail, se substitue à celle de métier. Le métier se décline alors en activités. Des compétences professionnelles, mais aussi des compétences plus générales, sont mises en œuvre pour mener à bien ces activités.

Il faut donc prendre en compte :

- des compétences spécifiques essentiellement techniques, très pointues pour une spécialité donnée,
- des compétences transversales :
 - les capacités relationnelles qui doivent être mobilisées au travail,
 - l'adaptabilité à des situations inédites et imprévues,
 - les compétences que chacun met en œuvre dans sa vie personnelle et sociale.

On peut également identifier des qualifications, souvent assimilées aux diplômes, afin d'analyser des activités de travail. Toutefois lorsqu'on inventorie les compétences de quelqu'un, que ce soit en situation de travail ou en situation d'examen, on ne peut pas être sûr que la personne pourra les transférer dans une autre situation. La compétence est donc repérable ici et maintenant.

Bien que la notion de compétence fasse encore l'objet d'études et de travaux de recherche, nous prendrons comme référence les travaux de Guy Le Boterf pour qui la compétence est « un savoir agir responsable et validé qui nécessite, pour gérer des situations professionnelles complexes et événementielles, de savoir choisir, combiner, mobiliser ses propres ressources ».

De façon plus concrète, nous nous appuyons sur le modèle de la construction des compétences proposé par ce même auteur pour orienter notre pédagogie :

- Identification des critères de réalisation
 - démarche / méthode / mode opératoire
 - relations au bénéficiaire
 - coopérations avec les autres acteurs
 - sécurité / continuité
 - règles et engagement professionnels

- Identification des ressources nécessaires
 - savoirs théoriques
 - savoir-faire méthodologiques
 - savoir- faire technique
 - savoir-faire relationnels, indispensables à l'exercice du métier
- Identification des critères de résultats
 - pertinence
 - cohérence / synchronisation
 - acceptabilité / adhésion
 - efficience.

LES FORMES

Les formés représentent toutes les personnes qui s'inscrivent dans nos filières de formation, soit en formation initiale, soit en formation préparatoire ou continue. Ce sont des adultes qui s'engagent dans nos cursus même si, pour les plus jeunes, la formation qu'ils choisissent fait directement suite à un parcours scolaire sans transition par le monde du travail.

Les populations sont très diversifiées autant que leurs motivations, leurs projets professionnels ou leurs parcours antérieurs.

L'expérience nous montre que l'on peut reprendre la catégorisation de Philippe Carre² pour circonscrire leur choix pour ces formations.

Il existe 5 catégories de motivations de ce choix professionnel.

- Rechercher des savoirs.
- Bénéficier de contacts sociaux et/ou se faire plaisir.
- Rechercher de futurs avantages économiques.
- Acquérir des savoirs dans un objectif de performance professionnelle et/ou personnelle.
- Acquérir des savoirs dans un objectif de progression sociale, d'obtention, préservation, évolution ou transformation d'un emploi.

De façon plus psychologique, on peut retenir également les motifs d'engagement principaux (selon E. Bourgeois³) qui activent leur choix.

Du point de vue cognitif :

- la connaissance de soi,
- la perception de ses compétences,

² Philippe Carre. « Pourquoi nous formons » Sciences Humaines N°92 mars 1999 page 26 à 29

³ Etienne Bourgeois. « L'adulte, un être en développement » Sciences Humaines N°40, mai 2003 page 56 à 59.

- les valeurs individuelles,
- le sens donné à la formation,
- le projet professionnel,
- le désir de prendre soin d'autrui.

Du point de vue émotionnel :

- le sentiment de fierté,
- l'enthousiasme.

Nous ne pouvons enfermer les motivations de tous les formés dans ces items, cependant chacun d'entre eux pourrait en partie s'y reconnaître.

A partir de ce constat, nous nous efforçons d'offrir dans nos propositions pédagogiques, par la diversité des contenus, des méthodes et des modèles professionnels, des points d'intérêt où chacun d'entre eux trouvera matière à se construire, à un moment ou un autre.

Les groupes de formés sont parfois importants. Ceci présente des limites dans la personnalisation de l'enseignement mais n'empêche nullement le questionnement. Bien au contraire les formateurs exploitent la richesse des échanges pour étayer des réponses possibles.

LES FORMATEURS

En complément des chapitres précédents sur nos missions envers les formés et notre conception de « former », nous pensons que le rôle du formateur est de :

- œuvrer à l'égalité des chances pour l'accès à nos dispositifs et à la certification,
- placer l'apprenant au cœur du dispositif et l'amener à y évoluer dans une posture responsable et réflexive,
- le guider dans le repérage des objectifs et l'acquisition des savoirs prescrits,
- s'assurer de l'équité de traitement entre les formés,
- être à l'écoute des motivations ou préoccupations propres à chacun,
- proposer un accompagnement susceptible d'optimiser les conditions d'études, surmonter les difficultés d'ordre social ou personnel, faciliter les apprentissages et le développement des compétences,
- créer des espaces de débat et de dialogue, afin de favoriser la construction identitaire.

Nous pensons également que former nécessite des qualités et des capacités de trois ordres.

D'ordre intellectuel

Ouverture d'esprit, curiosité d'esprit, anticipation

Capacité de remise en question

Rigueur

Capacité d'analyse et de synthèse, sens du discernement

Capacité d'acquisition de connaissances rapides

Intégrité / honnêteté intellectuelle

D'ordre relationnel

Capacité à communiquer, à négocier

Capacité à travailler en équipe

Capacité d'écoute

Capacité à gérer les grands groupes

Notion réfléchie de la distance pédagogique

D'ordre personnel

Engagement institutionnel

Goût pour la pédagogie

Dynamisme, réactivité

Capacité d'autonomie en assumant les responsabilités qui en découlent

Disponibilité

Capacité d'adaptabilité

Créativité et originalité

Sens de l'humour.